

# La paix et les droits de l'homme dans la politique extérieure de la Suisse

**Rapport sur les mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme 2007**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Impressum

Mise en page:  
Atelier Bundi, Boll

Contact:  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
Division politique IV Sécurité humaine  
Bundesgasse 32  
3003 Berne  
[www.eda.admin.ch](http://www.eda.admin.ch)  
e-mail : [PA4@eda.admin.ch](mailto:PA4@eda.admin.ch)  
Tél : 031 323 00 10

# Table des matières

<b>Condensé</b>	<b>2</b>
<b>1. Les lignes fortes de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme</b>	<b>4</b>
1.1. Sept pays et régions prioritaires	4
1.2. Des thèmes privilégiés	6
1.3. La Suisse actrice de sa politique	7
<b>2. Politique de paix</b>	<b>9</b>
2.1. Bons offices, médiation et programme de promotion civile de la paix	9
2.2. Développement de politiques et initiatives diplomatiques	14
<b>3. Politique des droits de l'homme</b>	<b>16</b>
<b>4. Politique humanitaire et de migration</b>	<b>19</b>
<b>5. Le Pool d'experts pour la promotion civile de la paix</b>	<b>21</b>
<b>6. Développement de l'organisation, contrôle stratégique et indicateurs</b>	<b>24</b>
6.1. Développement de l'organisation	24
6.2. Contrôle stratégique et indicateurs	25

# Condensé

En 2007, la Suisse a consacré 53,173326 millions de francs à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Ces domaines demeurent au cœur de la politique extérieure suisse. Par les activités qu'il a déployé, notre pays a tenté de contribuer, en tant qu'acteur et en tant que donateur, à la protection des personnes contre la violence politique, la guerre et l'arbitraire. Aussi bien sur les terrains de conflits que dans ses relations bilatérales d'Etat à Etat et dans les enceintes multilatérales, la Suisse s'est efforcée de bâtir des ponts entre des positions différentes. Notre pays favorise en effet la médiation, le dialogue et la prise en compte des intérêts réciproques en lieu et place des rapports de force et de stratégies d'isolement.

2007 a été l'année des réalisations pour nos thèmes prioritaires; la Suisse a contribué de manière substantielle à la politique globale en faveur de la sécurité humaine par des initiatives diplomatiques couronnées de succès. Citons la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement ainsi que la consolidation institutionnelle du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'engagement de la Suisse pour la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a réaffirmé l'importance qu'elle attribue à l'action, au droit et à la politique humanitaire ainsi qu'à la Genève internationale – capitale humanitaire. La Suisse a aussi renforcé ses compétences, notamment dans les domaines de l'économie et des droits de l'homme, de la protection des défenseurs des droits de l'homme et de la politique de migration.

Par contre, la majorité des processus régionaux de paix dans lesquels la Suisse est directement engagée ont connu durant l'exercice sous revue un statu quo (Colombie, Soudan) voire une régression (Sri Lanka). L'année 2007 a également été difficile en ce qui concerne les dialogues sur les droits de l'homme engagés avec la Chine et l'Iran.

Les blocages, les durcissements et des phases de régression ne sont pas rares dans les processus de paix et les dialogues sur les droits de l'homme. En règle générale, ils sont d'une durée limitée. Cependant, leur nombre inhabituel au cours de l'année passée est, entre autres, le reflet d'une nouvelle percée des polarisations entre est et ouest, entre pays industrialisés et pays en développement ou encore entre Etats occidentaux et Etats de culture islamique.

Globalement, en 2007, le climat politique mondial n'était pas particulièrement propice à une politique de médiation en faveur de la paix ni à une politique des droits de l'homme constructive. On peut donc d'autant plus se féliciter des succès auxquels la diplomatie suisse a contribué : le dialogue sur les droits de l'homme engagé avec le Vietnam porte ses fruits ; les processus de paix au Burundi et concernant le Nord Ouganda, auxquels la Suisse participe, progressent; les blocages semblent être surmontés au Népal ; le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté son agenda et a mis sur pied sa procédure d'examen périodique universel durant laquelle tous les Etats défendront leur bilan en matière de droits de l'homme.

La promotion civile de la paix et le renforcement des droits de l'homme disposent pour les quatre prochaines années d'une solide assise financière. Le Parlement a en effet accepté les deux crédits-cadre proposés par le Conseil fédéral en 2007. Un crédit-cadre de 240 millions de francs<sup>1</sup>, courant sur un minimum de quatre années à compter de 2008, permettra à la Suisse de poursuivre les efforts couronnés de succès dans le domaine de la sécurité humaine, voire d'en intensifier certains.

Selon les critères de l'OCDE, les actions de promotion de la paix et des droits de l'homme comptent à 90 % environ comme aide publique au développement (APD).

**Évolution des crédits affectés à des mesures de promotion civile de la paix et de promotion des droits de l'homme (crédits de paiement annuels, en millions de francs)**

	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Dépenses 2007
Contributions au financement de projets	29,8	32,1	37,0	37,3
Détachements d'experts à l'étranger (frais de personnel)	14,8	13,9	10,4	12,9
Emplois à Berne (frais de personnel)	1,3	1,9	2,6	3,0
<b>Total</b>	<b>45,9</b>	<b>47,9</b>	<b>50,0</b>	<b>53,2</b>

Le crédit-cadre est ouvert depuis le 1.5.2004. Comme prévu dans le message et dans le Rapport 2000 sur la politique extérieure de la Suisse, les ressources allouées aux mesures de promotion civile de la paix et de promotion des droits de l'homme sont en progression.

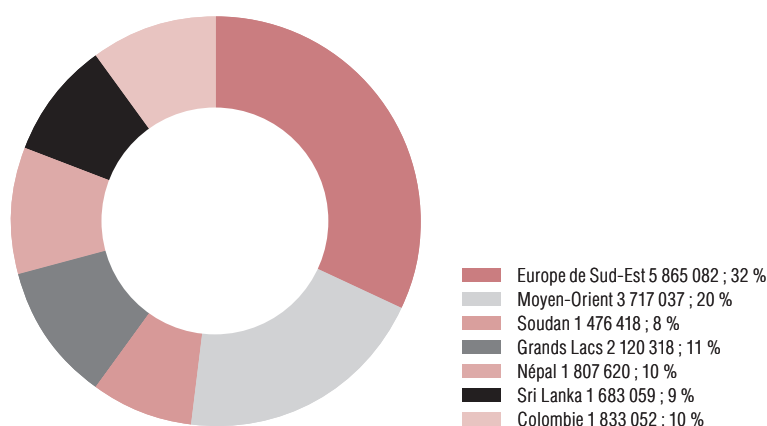
<sup>1</sup> Message du Conseil fédéral du 15 juin 2007 sur la poursuite de la promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme.

# 1. Les lignes fortes de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme

## 1.1. Sept pays et régions prioritaires

En 2007, la Suisse a terminé le processus de concentration de ses activités sur des pays ou régions où elle peut apporter une plus-value importante et où il existe des synergies avec d'autres activités de la Confédération, particulièrement le développement et les contributions militaires au maintien de la paix. Elle avait entamé ce processus en 2004.

L'Europe du Sud-est, le Moyen-Orient, le Népal, le Sri Lanka, la Colombie, le Burundi / Grands Lacs et le Soudan ont été les destinataires principaux des efforts suisses de politique de paix. En 2007, la responsabilité des engagements au Guatemala a, comme prévu, été transférée à des acteurs locaux. En 2008, des missions exploratoires ont été lancées pour évaluer les possibilités d'action dans certaines régions adjacentes, notamment dans l'espace francophone d'Afrique. Quand à la Chine, l'Iran et le Vietnam, ils sont demeurés les partenaires de nos dialogues bilatéraux sur les droits de l'homme. La Suisse a aussi mené des consultations sur les droits de l'homme avec la Russie et, pour la première fois en 2007, avec Cuba.



(% des dépenses géographique 2007)

En 2007, 76 % du budget géographique (soit 19 299 994 CHF sur un total de 27 541 193 CHF) a été affecté aux programmes conduits dans les 7 pays et régions prioritaires et avec les 3 partenaires de dialogue sur les droits de l'homme (Chine, Iran et Vietnam) (ainsi qu'au Guatemala où le programme a été clos fin 2007). C'est en Europe du Sud-est – tout particulièrement au Kosovo et en Bosnie et Herzégovine – et au Moyen-Orient que l'engagement a été le plus important.

24 % du budget géographique a donc été consacré à d'autres pays, notamment à l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Tadjikistan, la Géorgie et l'Indonésie où des interventions ponctuelles ont été menées.

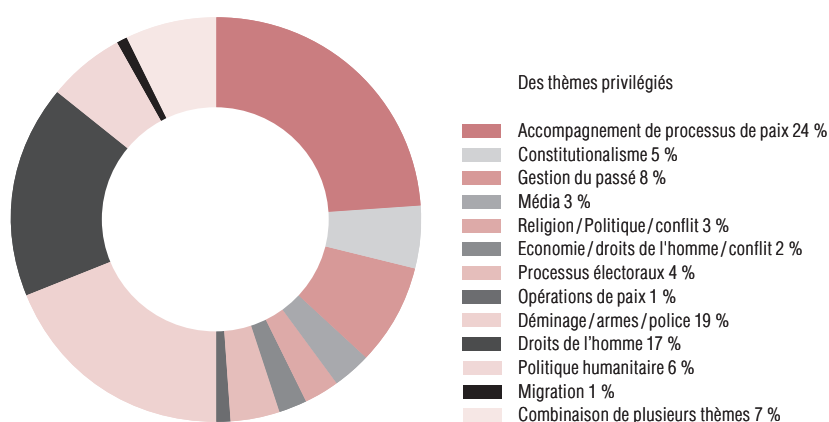
### En chiffres:

Pays et régions prioritaires	Dépenses en CHF
Europe du Sud-Est	5 865 082
Moyen-Orient	3 605 194
Soudan	1 476 418
Burundi / Grands Lacs	2 120 318
Népal	1 807 620
Sri Lanka	1 683 059
Colombie	1 833 052
Guatemala	1 356 011
Partenaires de dialogues droits de l'homme (Chine, Iran, Vietnam)	1 119 388
Autres pays	6 675 053
Total	27 541 193

L'année 2007 a été marquée, dans les régions prioritaires, par des événements et tendances majeures (chap. 3 et 4). La flexibilité de l'instrument du crédit-cadre permet à la Suisse d'anticiper les événements, de saisir les opportunités (Népal), mais aussi de tirer les leçons des ralentissements et revers (Sri Lanka).

## 1.2. Des thèmes privilégiés

Au fil des ans, la concentration géographique s'est accompagnée du renforcement de certaines compétences thématiques et d'instruments de promotion de la sécurité humaine. L'accent continue à être mis sur l'accompagnement des processus de paix par le truchement des bons offices, de la médiation et de la facilitation dans les conflits armés (section 3.1).



(% des dépenses totales pour 2007 [53,173 326 millions de francs])

En 2007, la part du budget consacrée à la promotion des droits de l'homme a augmenté. 17 % des montants dépensés ont été consacrés à ce thème (contre 14 % en 2006). Le montant accordé aux activités dans le domaine des droits de l'homme se monte même à 19 % si l'on prend en compte le thème « économie, droits de l'homme et conflits ». 68 % des dépenses financées par le crédit-cadre ont été consacrées à la promotion civile de la paix, 15 % du budget est utilisé à d'autres activités de sécurité humaine dont la politique de migration et humanitaire, y compris la lutte contre la traite des êtres humains<sup>2</sup>.

### En chiffres:

Domaines	Dépenses en CHF	%
Droits de l'homme	9 094 453	17 %
Promotion civile de la paix	36 117 803	68 %
Autres (sécurité humaine)	7 961 070	15 %
Total	53 173 326	100 %

<sup>2</sup> 1 % du budget a été consacré aux opérations de paix suivante : DPKO ; HPCR Security Management Initiative ; Bosnia Office of the High Representative ; OSCE Kirgistan)

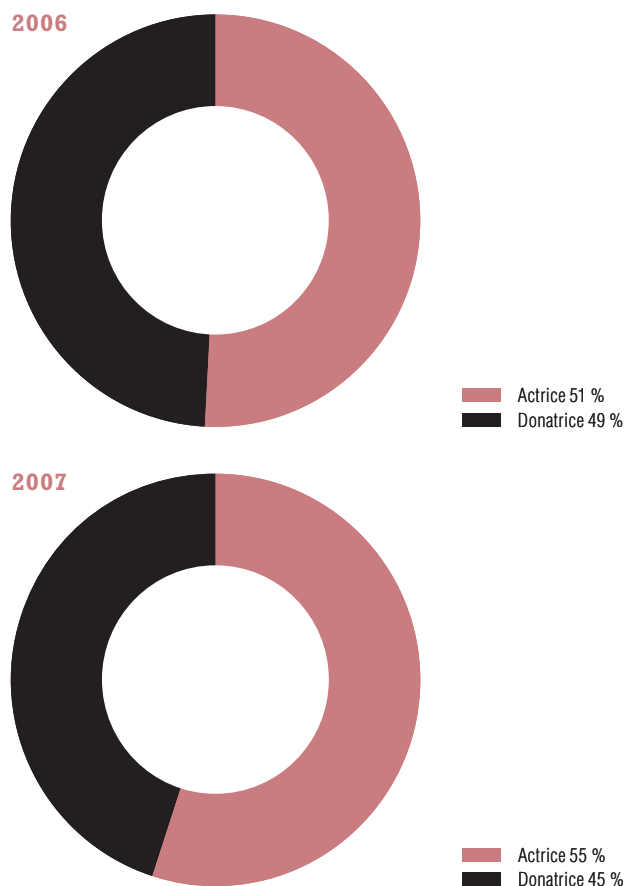


### 1.3. La Suisse actrice de sa politique

Selon les définitions retenues aux fins de classification, la Suisse est dite actrice de sa politique lorsqu'elle lance ou met en oeuvre elle-même un projet ; elle est co-actrice lorsqu'elle y est engagée de manière décisive, en tant que partenaire. Elle agit en tant que donatrice lorsqu'elle finance une activité, sans participer elle-même à sa conduite.

Le crédit-cadre permet à la Suisse d'être une actrice directe de sa politique de paix et des droits de l'homme ou une co-actrice influente. En 2007, elle a consacré 55 % (soit 29,6 Mio CHF) de son budget à des activités dans lesquelles elle s'est directement et activement impliquée. Cela représente un accroissement de 4 % par rapport à l'année 2006. Le gros des ressources financières et en personnel est affecté au déploiement d'experts, aux activités de bons offices, de médiation et aux programmes promotion civile de la paix.

Le crédit-cadre offre aussi à la Suisse la possibilité de financer toute une série d'institutions concrétisant son action, en Suisse et à l'étranger : 45 % des dépenses ainsi financées sont encourues en qualité de donateur.



(Ventilation des dépenses financées sur le crédit-cadre de promotion civile de la paix et des droits de l'homme selon que la Suisse était acteur ou donateur (crédit 2006 : 50,0 millions CHF ; crédit 2007 : 53,2 millions CHF).)

### **Exemple 1 : processus de paix au Népal, 2007**

*Actrice* (1,1 million CHF, 61 %) : il s'agit surtout des activités du conseiller suisse pour la paix déjà sur place, et de l'envoi d'observateurs dans les deux missions de l'ONU. Cet effort a été complété par des actions de moindre ampleur (séminaire de droit constitutionnel à Thoune, délégation de la classe politique, etc.) et par le soutien accordé au Secrétariat pour la paix du gouvernement népalais, créé sur une initiative suisse, et conçu comme plate-forme d'action et de transformation du conflit.

*Donatrice* (0,7 million CHF, 39 %) : le soutien financier accordé à la mission de surveillance du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (issue d'une initiative présentée en 2005 par la Suisse à la Commission des droits de l'homme) et quelques engagements de moindre ampleur auprès de la société civile complètent l'action de la Suisse.

### **Exemple 2 : lutte contre la dissémination des armes légères, 2007**

*Actrice* : la lutte contre la dissémination des armes légères illicites a été dominée en 2007 par la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement*. Des mandats de soutien ont ainsi été confiés au programme *Small Arms Survey*, au PNUD et aux nouveaux bureaux Quaker auprès des Nations unies.

*Donatrice* : le gros des financements consacrés à la lutte contre la dissémination des armes légères est allé au partenariat stratégique avec le programme *Small Arms Survey* de Genève. Cette coopération forme maintenant l'épine dorsale de toute initiative suisse en la matière (marquage et traçage, déclaration de Genève sur la violence armée et le développement).

## 2. Politique de paix

### 2.1. Bons offices, médiation et programme de promotion civile de la paix

#### Afrique

Le processus de paix au Burundi stagne depuis des mois et la dernière organisation rebelle armée, le Palipehutu-FNL, se trouve tout près de la capitale Bujumbura. *Initiative et Changement*, partenaire soutenu et financé par le DFAE, est la seule organisation à avoir des contacts réguliers avec le mouvement. Une rencontre entre elle et les représentants politiques du Palipehutu-FNL a eu lieu à la fin du mois de décembre 2007, et a permis de relancer pour la première fois en six mois le dialogue entre les médiateurs sud-africains et l'organisation rebelle ; les pourparlers ont repris au début de l'année 2008.

Au cours de l'année 2007, la Suisse a entrepris de poser les jalons d'un engagement renforcé en Afrique francophone, misant ainsi également sur sa parenté et son réseau linguistiques.

Elle s'intéresse d'une part à l'Afrique centrale, où les conflits au Tchad et en République Centre-africaine (RCA), liés à celui du Darfour, menacent l'équilibre de la sous-région, le Cameroun n'étant pas épargné par les contrecoups. La Suisse a ainsi par exemple pu mener en décembre 2007 un atelier de concertation sur les conflits au Tchad et en RCA, organisé à Yaoundé avec le Centre régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie.

Deuxième zone d'intérêt<sup>3</sup>, la région sahélo-saharienne, où les rebellions au Nord Mali et au Nord Niger, mêlées à de délicats équilibres inter-communautaires et à divers phénomènes de trafics, créent une grande instabilité. Une amorce de soutien de la Suisse aux efforts de paix a été posée en 2007 et devrait se confirmer en 2008.

La situation au Soudan, en particulier au Darfour, ne cesse de préoccuper la Suisse et, avec elle, toute la communauté internationale. L'impact régional de ce conflit s'est encore confirmé en 2007. En conséquence, la Suisse a décidé de contribuer plus activement à la recherche de la paix dans cette province en renforçant son ambassade à Khartoum par un conseiller principal en politique de paix. Celui-ci est chargé de développer ou consolider des initiatives menées dans cette partie du Soudan, dont celles des médiateurs internationaux de l'ONU et de l'Union africaine.

---

<sup>3</sup> Cette région constitue un nouvel espace de contact entre nord et sud, entre monde africain, arabe et européen. Par ailleurs des événements s'y déroulent qui comportent des enjeux européens (p. ex. migration, trafics, zones de refuge pour groupes terroristes, prises d'otages).

Au Sud Soudan, à Juba, elle a poursuivi sa participation à la médiation menée par les autorités sud soudanaises entre le gouvernement de l'Ouganda et le mouvement d'opposition violente de la *Lord Resistance Army* (LRA). Cette médiation, gérée par des Africains, pour des Africains, est parvenue non seulement à faire cesser une rébellion d'une terrible cruauté, mais également à faire accepter aux deux parties un accord de paix global qui pourrait être signé au cours du printemps 2008. La participation de la Suisse fut déterminante en particulier dans la mise sur pied et la phase initiale des négociations.

Compte tenu de l'importance des structures traditionnelles dans la vie des diverses communautés sud soudanaises et en particulier du rôle joué par les chefs dans la solution des conflits locaux, la Suisse a également poursuivi son soutien aux programmes d'intégration de ces structures à l'édification de la jeune administration gouvernementale du Sud Soudan.

### **Moyen-Orient**

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, les négociations menées au niveau gouvernemental n'ayant débouché sur aucun progrès notable, les initiatives de la société civile gagnent particulièrement en importance. La Suisse soutient ainsi le développement ultérieur de l'*Initiative de Genève*. Elle a bâti des relations de confiance à travers toutes les forces politiques et sur différents niveaux (parlementaires et autres personnalités influentes) dans les deux sociétés et promeut activement le dialogue entre les parties. Par ses activités, la Suisse contribue à la construction des bases d'un processus de paix basé sur l'inclusivité. Le programme comprend aussi l'engagement suisse dans la *Présence Internationale Temporaire à Hébron* (*Temporary International Presence in Hebron-TIPH*). La Suisse soutient également le *Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées* (*Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces-DCAF*) dans le domaine de la réforme des services de sécurité palestiniens.

Durant l'année écoulée, la Suisse s'est aussi engagée au Liban. Ses représentants ont entretenu un dialogue constant, apprécié de toutes les parties, avec les chefs de toutes les forces politiques du pays dans le but de les rapprocher et de créer la confiance entre eux. La Suisse a aussi accompagné les efforts de l'*Association Suisse pour le Dialogue Euro-Arabo-Musulman* (ASDEAM) avec qui elle a organisé, en Suisse, trois tables rondes réunissant des représentants influents des différents courants libanais. Ce processus de dialogue constituait pendant toute l'année le seul forum continuels comprenant toutes les parties.

## Asie

Le processus de paix au Népal a été soumis à divers soubresauts en 2007. Les maoïstes ont temporairement quitté le gouvernement et la mise en œuvre de l'accord de paix a marqué le pas. Les élections à l'assemblée constituante ont été reportées par deux fois et se sont finalement tenues en avril 2008. La Suisse a apporté sa médiation entre les acteurs politiques, les a conseillés, les a poussés à trouver des solutions constructives et à faire preuve de confiance dans le processus. Elle a endossé un rôle moteur dans l'encouragement de l'actuel débat sur le fédéralisme. Des spécialistes du Pool d'experts du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) ont appuyé la mission de l'ONU. Ces efforts se poursuivent en 2008. La Suisse a ainsi fourni un concours notable à la tenue des élections.

Au Sri Lanka, malgré l'accord de cessez-le-feu, de violents combats ont opposé en 2007 l'armée sri lankaise et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). La situation des droits de l'homme s'est beaucoup détériorée, le droit international humanitaire a été foulé aux pieds. Le gouvernement a eu de plus en plus tendance à traiter d'ingérences les initiatives de paix d'acteurs internationaux, et à les repousser. Le DFAE s'est donc concentré sur une campagne de persuasion en faveur de l'observation de la situation des droits de l'homme et de soutien aux acteurs aspirant à la paix. Le cessez-le-feu a été dénoncé par le gouvernement en janvier 2008, entraînant la fin de la mission d'observation qui y était liée. Les chances de relance d'un processus de paix restant faibles pour 2008, la Suisse poursuivra ses efforts discrets de l'année précédente mais redimensionnés à la baisse.

## Europe du Sud-Est

Traitement du passé et justice transitionnelle, droits et intégration des minorités, décentralisation, dialogues politiques entre des représentants de minorités et majorités, et déminage humanitaire sont demeurés, en 2007, les points forts du programme suisse en Europe du Sud-Est (Bosnie Herzégovine, Macédoine, Kosovo et Serbie). L'objectif est de contribuer à la stabilisation d'une région ayant de nombreux liens avec notre pays, et d'y rétablir la confiance entre les diverses communautés afin de faire avancer les processus de réconciliation.

La Suisse s'est engagée en 2007 dans le processus de négociations sur le statut du Kosovo. Elle y a promu des thèmes tels que le traitement du passé et la réconciliation. Elle a produit un rapport d'expert (« *Dealing with the Past and the Negotiations on the Status of Kosovo* ») dont plusieurs points ont inspiré la proposition du médiateur de l'ONU, M. Martti Ahtisaari. Cette proposition sert, après la déclaration d'indépendance du Kosovo, comme plan de référence et guide principal du gouvernement Kosovar et de la mission internationale chargée d'en assurer la supervision, notamment dans les domaines de la protection des communautés et de la décentralisation. En outre, la Suisse a continué à mettre à disposition de la Mission des Nations Unies (MINUK) des experts policiers pour réformer le système sécuritaire. Le projet de dialogues politiques sous forme de tables rondes entre les différents groupes de la population initié en 2007 se poursuivra en 2008. Il est particulièrement important que les canaux de communication et d'échange restent ouverts, tout particulièrement entre Albanais et Serbes du Kosovo.

En Bosnie, la Suisse a continué à contribuer aux efforts visant à promouvoir la vérité (recherche de disparus notamment, qui sont toujours au nombre de 13 000 environ), la lutte contre l'impunité et l'état de droit. Elle a ainsi soutenu la Cour d'Etat et sa section des crimes de guerre ainsi que les ONG et les médias qui s'emploient à améliorer les connaissances et à promouvoir le débat au sujet de la Cour et de la « gestion du passé » et de la justice transitionnelle en général. La Suisse contribue aussi à hauteur de CHF 500 000 au déminage dans les alentours de Sarajevo afin d'améliorer la situation de groupes vulnérables qui y vivent.

En Macédoine, la Suisse continue de maintenir des liens avec toutes les parties / communautés, afin de pouvoir poursuivre son rôle de facilitateur impartial, dans le prolongement du dialogue politique dit *processus de Mavrovo* mené depuis la fin de la crise de 2001.

## Colombie

En 2007, la Suisse a continué à être engagée dans l'ensemble des dialogues de paix en cours.

De concert avec la Norvège et l'Espagne, elle a accompagné les discussions entre le gouvernement colombien et l'Armée de Libération Nationale (ELN). L'objectif est d'aboutir à la signature d'un accord de base comprenant un cessez-le-feu et un agenda pour un accord définitif. Ce processus est bloqué depuis la fin de l'année en raison de désaccords de fond sur les conditions d'un tel cessez-le-feu.

La Suisse, de concert avec la France et l'Espagne, a maintenu à disposition ses services pour la recherche d'un accord humanitaire entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) afin de permettre la libération des otages détenus par ces derniers. Dans la deuxième partie de l'année 2007, le gouvernement colombien a privilégié la facilitation du gouvernement vénézuélien, avant de la suspendre, mais la Suisse a continué à agir discrètement en faveur de libérations unilatérales. Au mois de janvier 2008, le gouvernement colombien a annoncé son intention de réactiver la facilitation de la Suisse, de la France et de l'Espagne. Notre pays a repris son travail discret, en coordination avec les deux pays amis, afin d'aboutir à une solution humanitaire, tout en demandant une marge de manœuvre et des garanties d'indépendance nécessaires pour préserver des chances de succès. Une telle solution serait un premier pas vers un véritable processus de paix.

La Suisse a, par ailleurs, soutenu les instances chargées de mettre en place un véritable processus de justice transitionnelle et de traitement du passé en organisant des conférences et séminaires et en contribuant, notamment, aux activités du *Groupe de Travail de Mémoire Historique*.

## 2.2. Développement de politiques et initiatives diplomatiques

### Violence armée et développement

La Suisse poursuit son initiative promouvant l'intégration de la prévention et de la lutte contre la violence armée dans les programmes de développement. Diverses études montrent en effet que les pays en proie à un conflit armé ou à une violence criminelle généralisée se retrouvent tout en bas du classement par l'indice de développement humain. Depuis l'adoption de la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* en juin 2006, la Suisse coordonne un groupe de 14 Etats qui se mobilisent afin que tous les pays signataires prennent une série de mesures pour réduire l'impact néfaste de la violence armée sur le développement socio-économique et humain d'ici à 2015. Les activités déployées s'articulent autour de trois axes: faire connaître et reconnaître la problématique par le plus grand nombre d'Etats possible; mettre en oeuvre des projets concrets dans des pays touchés par la violence armée; mesurer et chiffrer les dégâts provoqués par la violence armée dans le monde. En avril 2008, la Déclaration de Genève avait été signée par 71 Etats<sup>4</sup>.

### Alliance des civilisations / Religions-politique-conflits

2007 a vu la création de l'*Alliance des civilisations* (AoC) – une initiative conjointe de l'Espagne et de la Turquie – sous les auspices des Nations Unies.

La Suisse y a contribué en fournissant un appui conceptuel, politique et financier au Haut Représentant nouvellement nommé, l'ancien Président du Portugal Jorge Sampaio ainsi qu'au secrétariat de l'AoC à New York. Notre pays est ainsi devenu un partenaire privilégié de l'Alliance de part sa neutralité, du fait qu'il soit bien accepté et, partant, de sa capacité à offrir des services de médiation. L'expérience de la Suisse dans le domaine *religions-politique-conflits*, et son savoir-faire de pointe dans l'élaboration de projets destinés à renforcer la confiance entre parties à des conflits dans lesquels facteurs religieux et politiques sont entremêlés, sont reconnus et appréciés. Fort d'une étude comparative de ce qui est entrepris dans ce secteur, le secrétariat a cité en exemple trois projets suisses actuels.

Le premier est un processus de dialogue entre élites séculières et islamiques au Tadjikistan. En 2007, ses participants ont développé un curriculum unifié pour les écoles religieuses privées (madrassa), indépendantes du système d'éducation publique. Le but commun est de créer un pont entre deux systèmes d'éducation jusque là séparés, en introduisant dans le curriculum des madrasas des éléments d'éducation séculière et laïque et d'éducation civique, tout en élevant la qualité de l'éducation religieuse, de manière à réduire l'influence religieuse venant de l'étranger. Les jeunes formés dans ces écoles pourront ainsi rejoindre les écoles laïques et y enseigner. Ce projet de dialogue par la pratique constitue une expérience précieuse dont pourraient bénéficier d'autres Etats dans lesquels un gouvernement séculier fort et une population majoritairement musulmane doivent cohabiter.

---

<sup>4</sup> Pour davantage d'information, consulter [www.genevadeclaration.org](http://www.genevadeclaration.org)



Le deuxième projet est connu sous le nom de *l'Initiative de Montreux* et institue une coopération avec des organisations caritatives islamiques. Cette initiative suisse s'inscrit dans le contexte de méfiance généralisée envers l'ensemble des organisations caritatives islamiques depuis le 11 septembre 2001. Le projet vise à renforcer la transparence, en particulier dans le domaine des flux financiers, afin de réduire les obstacles auxquels sont confrontées ces organisations et afin de créer un climat de confiance et de coopération.

Dans un troisième projet, la Suisse soutient, depuis 2006, un dialogue entre une organisation caritative suisse protestante et une organisation caritative égyptienne musulmane dirigée par des femmes. Le projet veut nous aider à mieux comprendre, au delà des stéréotypes récurrents en Occident, le rôle de la femme dans le contexte islamique. Nous souhaitons mieux connaître le travail des organisations caritatives mené en particulier par des femmes musulmanes.

# 3. Politique des droits de l'homme

## Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

La phase de consolidation institutionnelle du Conseil des droits de l'homme s'est achevée en 2007. Les pays membres ont ainsi pu établir l'agenda du Conseil et les modalités de travail de ses instruments, ce qui constitue un heureux dénouement, compte tenu de la difficulté des négociations, dominées par les logiques de groupe. Elle a tout particulièrement réussi à mettre sur pied la procédure d'examen périodique universel, au cours de laquelle chaque pays sera tenu de présenter son bilan en matière de respect des droits de l'homme.

La Suisse, élue membre du Conseil pour 3 ans depuis mai 2006 et représentée à l'une des vice-présidences du Bureau du Conseil, a très activement contribué à ce processus. Elle s'est donnée les moyens d'apparaître comme un acteur crédible et engagé en faveur des droits de l'homme et de renforcer son rôle d'Etat hôte.

Elle a ainsi soutenu le Président du Conseil dans l'exercice de ses tâches en mettant à sa disposition deux expertes des droits de l'homme, l'une suisse, l'autre ressortissante d'un pays du Sud. Afin de donner ses chances au nouvel organe, notre pays a aussi promu la création d'un bureau d'accueil et d'information afin de faciliter la participation aux sessions, notamment pour la plupart des délégués non gouvernementaux qui ne disposent pas de base logistique à Genève.

Particulièrement soucieuse d'assurer la visibilité et la transparence des débats du Conseil, la Suisse a par ailleurs financé leur diffusion en direct sur le web (webcast). Elle soutient aussi *la Tribune des droits humains* de l'agence de presse InfoSud. En permettant ainsi la circulation d'informations indépendantes et critiques sur les discussions qui se tiennent au Conseil, elle espère inciter les médias suisses et étrangers à suivre les questions relatives aux droits de l'homme, à informer le grand public des délibérations et à alimenter le dialogue sur les droits de l'homme au sein de la société civile, autant d'éléments nécessaires pour que le Conseil puisse pleinement jouer son rôle.

Une autre priorité suisse est de soutenir la société civile par la formation, l'information et la coordination. Elle a notamment organisé, en marge du Conseil, une rencontre portant sur le rôle des ONG au sein de ce nouvel organe.

Elle a aussi mis à disposition du Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU la banque de données [www.universalhumanrightsindex.org](http://www.universalhumanrightsindex.org), un outil précieux pour l'examen périodique universel. Cet *Index universel des droits de l'homme* permet d'accéder en un coup d'oeil, pour chaque pays, à l'information en matière de droits de l'homme émanant du système des Nations Unies.

Au sein du Conseil, la Suisse s'est attachée avec constance à promouvoir le respect du droit international des droits de l'homme ainsi que le dialogue. Elle est en effet convaincue que la meilleure manière de faire avancer la cause des droits de l'homme est de favoriser la construction de ponts entre des positions différentes par opposition à la confrontation stérile entre blocs d'Etats.

## Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies

La Suisse a soutenu de nombreuses activités et projets du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Plus particulièrement, elle a financé les Bureaux du Haut Commissariat au Népal et en Colombie, ainsi que les activités au Darfour. La Suisse, avec des contributions totalisant environ 2,2 millions de US\$ versés par ses services en charge du développement (DDC) et de la sécurité humaine (Division politique IV), se place au douzième rang des contributeurs au Haut Commissariat, ce qui lui donne un rôle de partenaire privilégié de cette institution clé dans le domaine des droits de l'homme.

## Dialogues sur les droits de l'homme

Le dialogue constructif est la voie que privilégie la Suisse pour aborder le thème des droits de l'homme avec d'autres pays et contribuer ainsi à leur mise en œuvre effective.

En Chine, elle a œuvré en 2007 en faveur de la tenue d'un nouveau cycle de dialogue. Si ce pays n'a pas prêté son concours à sa réalisation, les échanges avec la Suisse dans le domaine des droits de l'homme continuent à susciter de l'intérêt de différents milieux en Chine. Ainsi, il a été possible, au cours de l'année, de poursuivre et d'approfondir les échanges entre experts sur le respect des droits de l'homme dans le domaine de l'exécution des peines.

Le dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et le Vietnam s'est développé de manière fort positive en 2007. En mai 2007, le cinquième cycle de dialogue a permis des discussions de substance, notamment sur l'application de la peine de mort, les lignes de tension entre droit pénal et liberté d'expression et la protection des droits des minorités. Il a été accompagné de projets concrets, entre autres sur les droits des femmes et la prévention de la torture.

En février 2007 s'est tenu le troisième cycle de dialogue sur les droits de l'homme avec l'Iran. Bien que les discussions se soient déroulées dans un esprit ouvert et constructif, elles n'ont débouché jusqu'à présent sur aucun projet concret. Des démarches concernant des violations graves des droits de l'homme sont par ailleurs effectuées régulièrement auprès des autorités iraniennes. Un nouveau cycle de dialogue avec l'Iran est prévu en 2008 et sa concrétisation a été un thème important abordé par Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey lors de sa rencontre avec son homologue iranien en avril de cette année.

La Suisse a aussi mené des consultations sur les droits de l'homme avec la Russie.

En 2006, des consultations politiques – avec accent sur la question des droits de l'homme – ont été ouvertes entre Cuba et la Suisse. Les discussions se sont déroulées dans un climat ouvert. Un nouveau cycle de dialogue est prévu en 2008.

## Sécurité humaine et économie

La Suisse a déployé d'importants efforts pour sensibiliser et informer les acteurs économiques, tout particulièrement en lançant la plate forme d'apprentissage *Pacte Mondial* pour les petites et moyennes entreprises suisses actives à l'étranger, en collaboration avec le *Sustainability Forum Zurich*. Elle a aussi initié et soutenu des projets destinés à clarifier le rôle et la responsabilité des entreprises, notamment des entreprises privées de sécurité militaires. Elle a également soutenu l'initiative *Realizing Rights: the Ethical Globalization Initiative* de l'ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, qui vise à associer le secteur privé à la promotion et à la réalisation des droits de l'homme en vue de l'anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme en décembre 2008.

Dans le domaine des droits économiques sociaux et culturels, la Suisse s'est tout particulièrement engagée pour une meilleure reconnaissance et une mise en œuvre accrue du droit à l'eau et elle a ainsi soutenu la conférence d'Alliance Sud « L'eau comme bien public ». Elle contribue aussi à faire reconnaître le droit à la propriété comme un droit humain et un instrument de développement pour les personnes vivant dans la pauvreté. C'est pourquoi elle a encouragé les travaux de la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit (*Commission on legal Empowerment of the Poor*), première initiative mondiale du genre, dont l'objectif est de garantir l'accès de toute personne à la propriété, à l'activité économique, au travail et à la justice comme moyen de développement.

## Défenseurs des droits de l'homme

La Suisse a lancé le 8 décembre 2007 avec l'*Organisation Mondiale contre la Torture* le projet de parrainage « *Défendre les défenseurs* ». Il s'agit d'établir un lien entre un défenseur des droits de l'homme persécuté dans son pays et un parrain suisse pressenti parmi les personnalités du monde de l'économie, de la culture et de l'éducation. Témoignage de respect pour l'action du défenseur des droits de l'homme, ce parrainage doit aussi lui assurer une certaine protection. En 2007, douze parrainages se sont mis en place. Le lancement, réussi, de cette initiative sera suivi en 2008 d'actions concrètes en faveur des défenseurs des droits de l'homme.

# 4. Politique humanitaire et de migration

## **La XXX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

La Suisse a apporté un soutien significatif à la Conférence – la manifestation la plus importante du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – en lui accordant une subvention de 1,5 million de francs. Elle a aussi mis à disposition le Commissaire de la Conférence, un Ambassadeur suisse chargé de suivre les préparatifs de la Conférence au niveau diplomatique. Cette événement, qui s'est tenue à Genève du 26 au 30 novembre 2007, a été un succès.

Réaffirmer l'applicabilité et la pertinence du droit international humanitaire et des principes humanitaires, décider du sort du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les quatre ans à venir, consolider le rôle particulier de Genève dans le domaine de la politique humanitaire, autant de priorités qui sont revenues comme des leitmotivs.

La Suisse s'est prononcée pour la réaffirmation et le renforcement du droit international humanitaire. Elle a activement participé à la discussion sur le rôle des sociétés nationales en tant que soutien des organes étatiques et sur le renforcement du cadre juridique relatif à la réaction internationale en cas de catastrophe. En étroite collaboration avec la Croix-Rouge suisse, la délégation suisse a participé aux travaux du comité de négociation. Les orientations qu'elle a proposées ont abouti à l'adoption par consensus des textes de la Conférence, riches et orientés vers l'action. Dans ce cadre, elle a aussi pu s'exprimer sur les enjeux humanitaires actuels concernant les changements climatiques, la migration internationale, la violence armée et la santé.

## **Forum et plateformes d'échanges sur la migration**

La Suisse a soutenu plusieurs forums régionaux et internationaux sur la migration – en particulier le Forum mondial sur la migration et le développement (*Global Forum on Migration and Development*) qui s'est tenu à Bruxelles en juillet 2007. Son objectif: créer une plateforme mondiale et informelle à l'attention des Etats, pour faciliter les échanges sur les bonnes pratiques et une collaboration concrète entre Etats et autres acteurs. Le recentrage thématique sur le lien entre migration et développement, la participation des États de toutes les régions du monde, ainsi que les efforts déployés pour que le forum serve de catalyseur pour des projets concrets ont constitué les points forts de cette réunion. La présence de hautes personnalités politiques, dont le Secrétaire général de l'ONU, a apporté une caution politique appréciable à l'évènement et une forte visibilité auprès de l'opinion publique.

Les recommandations issues de ce premier forum comprennent des mesures pratiques telles que l'encouragement de la migration légale, l'utilisation plus efficace des fonds transférés ainsi que l'intégration du facteur migratoire dans les programmes de développement nationaux. Les États peuvent les mettre en œuvre soit de leur propre chef, soit sous forme de partenariats.

La Suisse participera au Forum de Manille en octobre 2008. Elle va continuer à promouvoir le potentiel du Forum et à l'utiliser à profit, entre autres en lançant une plateforme sur le net pour assurer le suivi des recommandations de Bruxelles.

La migration est un phénomène global, qui nous lie à toutes les régions du monde. Les opportunités que suscite cette dynamique et les défis auxquels elle nous confronte ont fait l'objet de discussions intenses et fructueuses à la conférence annuelle 2007 de la Division politique IV du DFAE en charge de la sécurité humaine. La rencontre a attiré quelque 400 personnes suisses et étrangères.

De nouvelles idées ont été approfondies au fil des présentations et des débats publics, en présence d'orateurs éminents du monde entier. Il y a eu par exemple la notion de partenariat migratoire, visant à concilier les intérêts de tous les pays concernés dans la recherche de solutions constructives et viables. Ou encore le projet de renforcement de la protection dans les régions de provenance, qui vise à prémunir les personnes vulnérables contre une émigration risquée. Ont également été abordés les bénéfices et le coût de la migration circulaire, à la lumière des problèmes démographiques et d'emploi qui nous attendent, ainsi que de nouvelles approches sur la question de l'intégration des populations étrangères.

Cette rencontre a fourni au DFAE de précieux apports thématiques en idées et concepts porteurs sur la migration, qu'il pourra utiliser avec profit désormais dans la conception et le déploiement de programmes concrets.

## 5. Le Pool d'experts pour la promotion civile de la paix

Le Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix assure une présence suisse dans de nombreuses régions de conflits, dans le cadre de programmes bilatéraux comme pour le compte d'organisations multilatérales ou dans des missions de paix.

Il fonctionne selon le système de milice, ce qui lui confère une certaine souplesse, et lui permet de puiser dans le vivier d'experts qu'offre la Suisse. Mais la médaille a son revers : les experts chevronnés peuvent difficilement interrompre leur carrière en Suisse pour une affectation à l'étranger. Il est donc parfois difficile de trouver des candidats disponibles disposant du profil requis pour des postes de haut niveau.

Fin 2007, le pool comptait 630 experts (196 femmes et 434 hommes) de diverses spécialités: observateurs d'élections, conseillers en matière de police, constitutionnalistes, spécialistes des douanes, de la médiation, de l'État de droit, de la gestion du passé, des droits de l'homme ou du droit humanitaire. Le Pool s'aligne thématiquement et géographiquement sur les priorités de la Suisse en matière de promotion de la paix et des droits de l'homme. 188 personnes étaient en mission au cours de la période sous revue. L'une des priorités de l'année a été de préparer la participation d'experts suisses à la nouvelle présence internationale au Kosovo prévue pour 2008, lorsque le Bureau Civil international (International Civilian Office) et la mission de policiers et de juristes de l'UE (EULEX) aurait pris le relais de la mission de l'ONU (MINUK).

### **Un expert suisse conseille le bureau du premier ministre du Kosovo en qualité de Conseiller pour les affaires de communauté (Community Affairs Adviser)**

La Suisse est l'un des importants donateurs du Kosovo, un Etat qu'elle a de multiples intérêts – de politique extérieure ou intérieure – à aider à atteindre la stabilité politique et à consolider ses autorités locales et sa société civile. L'un des engagements pris aux termes du Plan Ahtisaari par le gouvernement de Pristina est de promouvoir la coexistence pacifique d'une société multiculturelle, multiconfessionnelle et multilingue : 88 % de la population du Kosovo est constituée d'Albanais, et 7 % de Serbes ; les 5 % restants se composent de Bosniaques, de Gorani, de Roms, d'Ashkali, d'« Égyptiens », de Turcs et de Croates. La garantie des droits des membres des communautés est donc essentielle dans ce contexte ; elle implique la protection des cultures, des langues et de l'éducation, et une représentation adéquate au sein des organes publics. À l'issue des entretiens qui se sont déroulés à Berne entre la direction kosovare et la Présidente de la Confédération en 2007, il a été convenu que la Suisse assisterait le bureau du premier ministre sur les questions de droits des communautés en lui détachant un spécialiste du pool d'experts suisse.

Le conseiller suisse a pris ses fonctions au mois de septembre 2007. Depuis, il a assisté le gouvernement du Kosovo dans l'élaboration d'une stratégie sur les communautés et la situation des minorités. Il coopère avec divers services de l'État: Comité pour les droits des minorités du Parlement kosovar et Conseil consultatif sur les questions de communautés, que dirige le président du Kosovo. L'expert suisse participe ainsi directement au renforcement et à la promotion de l'environnement multiculturel du Kosovo. Il assume en outre une fonction de coordination entre les différents acteurs locaux et internationaux, afin de garantir que leurs préoccupations et leurs besoins sont tous adéquatement pris en compte et qu'ils sont traités de manière coordonnée. Les activités du conseiller bénéficient donc à l'administration publique, mais aussi à la société civile locale et aux acteurs internationaux.

### **Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (PEP)**

#### *Un instrument performant de la Suisse*

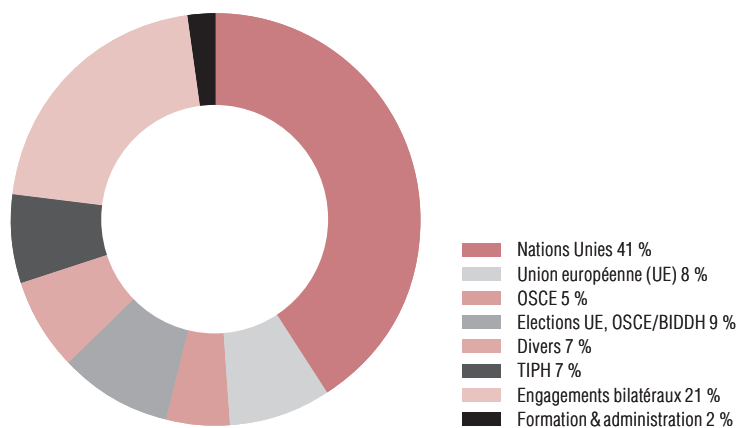
En 2007, 188 membres du Pool ont été envoyés en missions bilatérales ou multilatérales dans 41 pays, intervenant dans les services centraux de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE ainsi que sur le terrain. Leur action a surtout relevé de la protection des droits de l'homme, de la politique humanitaire et de la politique de paix. Treize conseillers pour la paix et six observateurs des droits de l'homme ont apporté leur concours à des programmes prioritaires bilatéraux. Des experts suisses ont participé à 19 surveillances internationales d'élections dans 18 pays en tout, pour la plupart dans le cadre de missions d'observation de l'OSCE et de l'UE. Le Pool a délégué sur le terrain 24 policiers civils et 2 experts en douane. En moyenne, 73 spécialistes ont été simultanément en mission, avec 38 % des missions assurées par des femmes.

#### *Collaboration avec des organisations internationales*

Quelque 79 % des missions sont effectuées pour des organisations internationales. Le graphique ci-dessous montre les principales organisations internationales qui ont bénéficié du soutien du Pool en 2007 ; il s'est surtout agi de l'ONU et de l'UE, suivies de l'OSCE et de diverses organisations internationales et régionales ou programmes internationaux, comme le Conseil de l'Europe ou la TIPH (*Temporary International Presence in the City of Hebron*).



### Détachements d'experts du pool, ventilation 2007 entre organisations



(en % des dépenses)

# 6. Développement de l'organisation, contrôle stratégique et indicateurs

Le fait pour la Suisse de bénéficier, depuis 2004, d'un crédit-cadre sur quatre ans pour développer sa politique de paix et des droits de l'homme a eu des répercussions bénéfiques sur la planification et l'efficacité de son engagement politique ainsi que de ses projets et programmes. Centrant l'évaluation de ses activités sur l'efficacité de ses interventions, le Département fédéral des affaires étrangères a encore professionnalisé son dispositif de gestion en 2007 et affiné ses instruments d'amélioration qualitative.

## 6.1. Développement de l'organisation

La commission de gestion du Conseil des États (CdG-E) avait décidé en 2007 de se pencher sur la coordination et la réalisation des activités de promotion civile de la paix de la Confédération. Sa sous-commission a abandonné le projet de le faire elle-même après la publication d'une étude de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) sur un sujet analogue. Elle soutient les recommandations de l'EPFZ, et se félicite des mesures qu'a déjà prises le DFAE pour les appliquer ; elle procédera en 2008 à un contrôle spécifique d'avancement de leur mise en œuvre.

Dans le cadre du développement de l'organisation de la Division politique IV, responsable de la mise en œuvre de la politique suisse en matière de sécurité humaine, trois groupes de travail se sont penchés en 2007 sur :

1. la réforme de l'organisation et la définition plus précise des priorités thématiques et des attributions au sein de l'organisation ;
2. les méthodes de travail de l'administration financière ;
3. l'amélioration de la collaboration de la Division politique IV avec les services du DFAE ayant des compétences géographiques.

Ils ont également repris à leur compte les recommandations de l'inspection diplomatique d'avril 2007. Le développement de l'organisation s'est surtout traduit par la création d'une nouvelle section chargée de la politique de paix multilatérale, et la conversion du service des finances et de l'administration en une section – deux nouveautés qui prendront effet en 2008. L'encadrement en est considérablement renforcé au niveau intermédiaire au sein de la Division politique IV, qui aborde ainsi le nouveau crédit-cadre bien équipée pour remplir les tâches supplémentaires qui l'attendent.

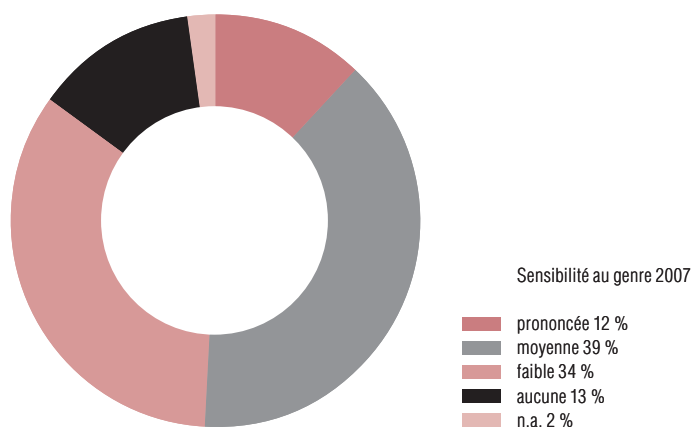
## 6.2. Contrôle stratégique et indicateurs

Les indicateurs et références de contrôle permettent de vérifier si les objectifs définis par le Conseil fédéral<sup>5</sup> et par la Direction du DFAE ont été atteints. Ils permettent d'avoir une vue d'ensemble des activités, par exemple selon leur impact sexospécifique, leur niveau d'engagement et les partenaires auxquels la Suisse accorde son soutien. Ces instruments ont été perfectionnés en 2007.

### Impact sexo-spécifique des activités

Les conflits armés, les violations des droits de l'homme et les actions menées pour y remédier peuvent avoir un impact très différent sur la situation des hommes et des femmes. C'est pourquoi il est très important de tenir compte du facteur genre à toutes les phases d'un programme – de l'analyse de situation jusqu'à la réalisation des actions concrètes en passant par la conception du programme (*gender mainstreaming*).

En 2007, 12 % des activités (contre 7 % en 2006) ont fortement pris en compte le facteur genre, 39 % l'on moyennement pris en compte et 34 % l'on faiblement pris en compte. Le critère a été applicable à 83 % des projets et programmes.



(% des dépenses totale 2007, y compris la catégorie « critère non applicable » (n.a.))

La légère croissance peut être attribuée aux efforts importants effectués en 2006, sur les outils de gestion interne, afin de renforcer la prise en compte de cette dimension genre dans les activités. Cette réforme des outils a également permis de les rendre totalement compatibles avec les outils d'analyse de l'OCDE, et d'ouvrir la voie au « *gender sensitive budgeting* ».

<sup>5</sup> Message du Conseil fédéral concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme du 23 octobre 2002.

**Non au viol dans les conflits armés !**  
**Une action répondant à la vulnérabilité sexospécifique des femmes**

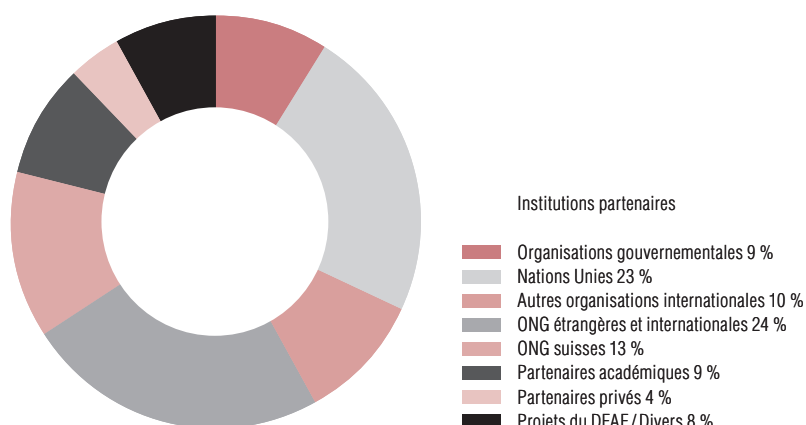
La Suisse s'associe à l'ample initiative *Non au viol !* des Nations unies contre les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes dans les pays en conflit. UN Action fédère le travail de 12 entités de l'ONU, de gouvernements nationaux et d'organisations non gouvernementales pour lutter de façon mieux coordonnée et avec des moyens accrus contre les violences sexuelles dont sont victimes les femmes dans les crises et les conflits.

De nouveaux programmes sont ainsi soutenus dans des pays concernés. Ces efforts visent en particulier à priver de l'impunité les auteurs de violences sexuelles commises à l'encontre de femmes à la faveur de conflits armés. Il s'agit aussi de créer et d'étoffer les structures d'aide aux victimes.

En s'associant à UN Action, la Suisse participe à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Conseil fédéral avait approuvé au début de l'année 2007 le plan d'action suisse en la matière.

## Les partenaires de la Suisse

La Suisse met souvent en oeuvre sa politique de sécurité humaine avec, ou à travers, des institutions partenaires. En 2007, elle a octroyé des contributions aux institutions suivantes:



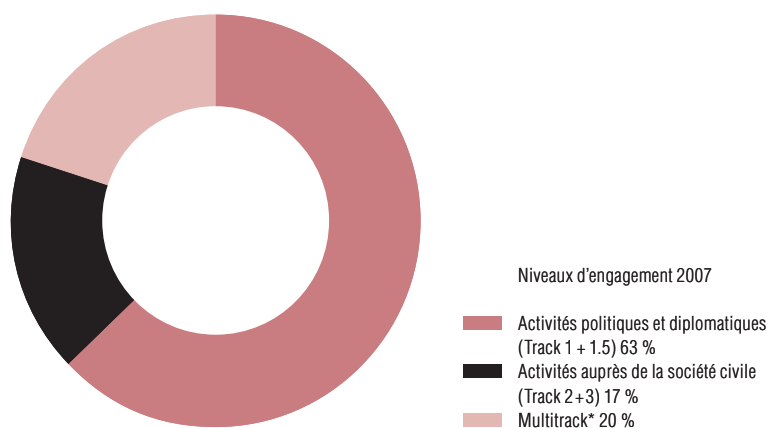
(% des dépenses totales pour 2007)

### En chiffres:

Institutions partenaires	Dépenses en CHF
Organisations gouvernementales	4 633 067
Nations Unies	12 584 628
Autres organisations internationales	5 183 774
ONG étrangères et internationales	12 786 310
ONG suisses	6 650 465
Partenaires académiques	4 785 045
Partenaires privés	2 098 471
Projets du DFAE / Divers	4 451 567
Total	53 173 326

## Les niveaux d'engagement<sup>6</sup>

L'analyse des dépenses du crédit-cadre en 2007 montre que les activités de la Suisse ont porté essentiellement sur des engagements politiques et diplomatiques (63 %), complétés par des actions auprès de la société civile (17 %) ou visant à toucher différents niveaux en même temps (« multitrack ») (20 %). Les engagements politiques et diplomatiques forment l'essentiel des engagements avec une forte croissance en 2007 (63 % contre 54 % en 2006).



(% des dépenses totales pour 2007 [53,173326 millions de francs])

### en chiffres:

Niveaux d'engagement	Dépenses en CHF	% 2007	% 2006	% 2005	% 2004
Activités politiques et diplomatiques (Track 1 + 1.5)	33 527 717	63 %	54 %	61 %	64 %
Activités de la société civile (Track 2 + 3)	9 285 118	17 %	27 %	18 %	19 %
Multitrack*	10 360 492	20 %	19 %	21 %	17 %
Total	53 173 326	100 %	100 %	100 %	100 %

<sup>6</sup> Les niveaux d'action sont définis ainsi : track 1 et 1.5 = engagements politiques et diplomatiques ; track 2 et 3 = engagement auprès de la société civile ; multitrack = combinaison de différents niveaux d'action.

